

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-12

PÔLE MEDICO-SOCIAL DE VILLEBOURBON A MONTAUBAN - BAIL A LOYER

—

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions possibles les usagers et plus particulièrement ceux à mobilité réduite ou handicapés, je vous propose de reloger le pôle médico-social actuellement situé 64, rue de la Résistance à Montauban au 8, rue du Chanoine Miquel.

En effet, le Conseil Général loue à la SCI du Midi toulousain, depuis le 1^{er} mars 2001, deux logements situés au 1^{er} et 2^{ème} étages d'un immeuble d'une superficie totale de 290 m².

Le projet de relogement porte sur un ensemble de locaux fonctionnels, d'une superficie totale de 365 m² habitables, avec un parking et accessible à tout public.

Les travaux devant être achevés fin novembre, un nouveau bail à loyer peut être conclu avec l'Union départementale mutualiste, propriétaire des locaux, selon les modalités suivantes :

- ◇ Durée : 2 ans,
- ◇ Date d'effet : 1^{er} décembre 2006
- ◇ Coût du loyer mensuel : 2 546,58 € (charges comprises) payable d'avance par semestre, sauf pour le mois de décembre 2006.

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Conseil Général, le nouveau bail à loyer du pôle médico-social de Villebourbon.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 novembre 2006

CP 06/11-12

**PÔLE MEDICO-SOCIAL DE VILLEBOURBON
A MONTAUBAN - BAIL A LOYER**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, aux conditions ci-après définies, le nouveau bail à loyer à conclure avec l'Union départementale mutualiste concernant le relogement du pôle médico-social de Villebourbon à Montauban, portant sur un ensemble de locaux d'une superficie totale de 365 m² habitables, avec un parking et accessible à tout public, situé 8 rue du Chanoine Miquel à Montauban :
 - Durée : 2 ans,
 - Date d'effet : 1^{er} décembre 2006,
 - Coût du loyer mensuel : 2 546,58 € (charges comprises) payable d'avance par semestre, sauf pour le mois de décembre 2006 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, le nouveau bail à loyer du pôle médico-social de Villebourbon.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,